

CPOM/EPRD

2 jours de cas concrets

NOUVELLE FORMULE !

FORMATION CPOM/EPRD :

2 Formations au choix pour réussir votre
CPOM

Jour 1 : CPOM d'amour

Jour 2 : Le bonheur est dans l'EPRD

PARIS
01 & 02 février 2018

- ▶ Directeurs d'Ehpad, Collaborateurs comptables et financiers, Chargés de mission dans les ARS et les Départements
- ▶ **L'EPRD c'est maintenant et les premiers CPOM se négocient en ce moment : soyez prêts et opérationnels !**

Le nouveau contrat des Ehpad : CPOM d'amour ?

matin

Le CPOM, à quoi faut-il s'attendre ?

1. **C.... P... O.... M... 4 lettres qui révolutionnent le secteur médico-social ?**
2. **Le CPOM, vous y passerez... mais quand ?**
 - Comment se décide le calendrier de passage du côté de l'ARS et du Conseil départemental ?
 - Pour les gestionnaires, quel est le bon moment pour passer au CPOM ? Le point sur les avantages et les limites.
 - *Cas pratique : consultez votre arrêté de programmation*
3. **Un CPOM pour tous ? Le choix des établissements et services à inclure**
4. **Et si vous refusiez de signer le CPOM ?**

La tarification à la ressource, cette inconnue qui vous arrive dès 2017 !

1. **Le calcul du nouveau forfait global de soins**
 - L'explication de la formule de calcul
 - Le détail des financements complémentaires
 - Une nouvelle ère de convergence sur 7 ans
2. **Le calcul du nouveau forfait global dépendance**
 - C'est nouveau ! Le calcul mathématique du forfait dépendance
 - La conséquence : une logique de convergence sur la dépendance
3. **Le GMP et le PMP, des indicateurs clés : le point sur le calendrier de validation**
4. **La clé de répartition 70/30, c'est fini... mais on vous l'explique !**
5. **A vos calepines ! Cas pratique : Simulez l'évolution du budget d'un établissement avec le passage à la tarification à la ressource.**
6. **CPOM et EPRD, ça va toujours ensemble ? L'impact d'un CPOM sur la présentation de l'EPRD. (Décryptage des arrêtés du 21 décembre 2016)**

après-midi

Et pour faire un CPOM, on commence par quoi ?

1. **Le diagnostic : des outils... et des conseils !**
 - La méthode d'élaboration du diagnostic
 - Cas pratique : Découvrez l'outil diagnostique utilisé par votre ARS
2. **Les tendances 2017 du CPOM : Quels objectifs peut-on envisager ?**
 - Les principaux objectifs abordés dans un CPOM
 - Cas pratique : Et si vous preniez le temps de penser aux enjeux de votre CPOM ?
3. **Le modèle de contrat : enfin un cahier des charges !**
(Décryptage de l'arrêté du 3 mars 2017 « cahier des charges du CPOM et de l'instruction du 21 mars 2017)
4. **La présentation du guide méthodologique de l'ANAP**

Au final, le CPOM ça change quoi ?

1. **Gestionnaire : une autre posture, un autre métier ?**
2. **Et du côté des partenaires, quels changements ?**
3. **La procédure budgétaire est morte... Vive le dialogue de gestion !**
4. **Pour s'y retrouver : les textes de références à connaître**

L'EPRD l'outil budgétaire et financier d'un CPOM

1. **Articulation réforme de la tarification avec passage à la tarification à la ressource, EPRD et CPOM**
2. **Avant l'EPRD : retour pour mieux comprendre sur l'ancien cadre budgétaire**
3. **Le passage à l'EPRD ça change quoi**
4. **L'EPRD bien expliqué, c'est pas compliqué**
 - 4.1. l'architecture de l'EPRD et ses différences composantes
 - 4.2. Le compte de résultat prévisionnel principal (CRPP), ancien budget principal et le(s) comptes de résultat(s) prévisionnel(s) annexe(s) (CRPA), ancien(s) budget(s) annexe(s)
 - 4.3. Le tableau de passage des résultats prévisionnels du CRPA et des CRPP à la capacité d'autofinancement (CAF) prévisionnelle commune
 - 4.4. Le tableau de financement prévisionnel, qui correspond aux anciennes sections d'investissement
 - 4.5. Le fond de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie prévisionnels.
 - 4.6. EPRD et services gérés en commun dont frais de siège social
5. **Le nouveau calendrier de la procédure budgétaire**
 - 5.6. Le rythme de l'EPRD
 - 5.7. Les processus de validation de l'EPRD
 - 5.8. Les critères d'appréciation des déséquilibres financiers
 - 5.9. Délai de transmission de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) et affectation des résultats

Le formateur travaille sur les documents fournis par les participants (sous clef USB, document papier ou l'EPRD téléchargeable sur le site de la CNSA) de façon à faciliter à la compréhension des aspects techniques et financiers relatifs aux CPOM et à l'EPRD.

Il apporte conseil en termes d'appropriation et de décisions à prendre avec les pouvoirs publics

1. **Dégager une capacité d'autofinancement pour une politique d'investissement sur le long terme**
2. **La maîtrise des outils d'analyse financière comme préalable à la réalisation de l'EPRD (CAF, FRI, FRE, FRNG, BFR, trésorerie, disponibilités)**
3. **L'étude du bilan financier (principes, construction, interprétation...)**
4. **La méthodologie d'élaboration du PGFP**
5. **L'analyse du PGFP et le lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**



Katy GIRAUD

Consultante et formatrice dans le secteur médico-social depuis plus de 10 ans, spécialiste du CPOM médico-social



Jean-Pierre HARDY

Chargé d'enseignement à Sciences Po et à l'E-HESP, auteur de l'ouvrage de référence Financement et tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux (4^e édition, Dunod, 2015).

Les modalités pédagogiques : La formation comprend des temps d'intervention théorique et des temps d'échanges avec les participants. Il apporte conseil en termes d'appropriation et de décisions à prendre avec les pouvoirs publics.

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner par fax au 01 40 21 07 36 - ou par courrier à EHPA
Formation, 55 bis, rue de Lyon, 75012 Paris

Renseignements : Céline Gaonach - 01 40 21 72 11 - celine.gaonach@ehpa.fr

Prix de la journée de formation : 390 euros - Ce prix comprend la formation, le repas et les documents.
Paiement par chèque ou virement à l'ordre de EHPA Formation, qui m'adressera la confirmation d'inscription.
La facture correspondante (valant convention de formation) me sera envoyée après service rendu

Je profite de l'offre «Formation + Abonnement»

Pour compléter l'analyse des sujets propres à vos missions en EHPAD, nous vous proposons de profiter de l'offre «**Formation + Abonnement au Mensuel des Maisons de Retraites**». Prix de la journée de formation + Abonnement au MMR : 500€ (au lieu de 520€)



Je m'inscris à la formation CPOM

Prix de la formation : 390€

jeudi 01 février - **Paris**

Je m'inscris à la formation EPRD

Prix de la formation : 390€

vendredi 02 février - **Paris**

Je m'inscris aux 2 journées formations CPOM / EPRD

Prix de la formation : 700 €

01/02 février - **Paris**

Mme M. Fonction :

E-mail :

Tél : Fax :

Adresse de facturation Public Privé

Nom de l'établissement :

Adresse :

Tél :

- **Public visé** : Directeurs d'Ehpad - Collaborateurs du siège des groupes - Chargés de mission dans les ARS et les Départements
- **Objectif de la formation** : Comprendre l'intérêt et les enjeux du CPOM et de l'EPRD
- **Modalités de suivi, d'exécution et d'évaluation** : Questionnaire sur l'évaluation de la journée complété par les participants - Socle documentaire remis aux participants
- **Méthodes pédagogiques** : Débats - Exposés - Analyses de cas - Questions/réponses avec les participants.

Formation d'1 journée - 7h00 - Conditions d'annulation sur demande - enregistrée sous le numéro 11 75 464 24 75, auprès du préfet d'Idf. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. À noter : la session sera annulée avant la date prévue si le nombre de personnes inscrites est inférieur à 15.